

210C0549  
FR0000120537-FS0342

21 juin 2010

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**LAFARGE**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 juin 2010, la société anonyme Groupe Bruxelles Lambert<sup>1</sup> (GBL) (24, avenue Marnix, 1000 Bruxelles, Belgique), a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 juin 2010, le seuil de 25% des droits de vote de la société LAFARGE et détenir 60 307 265 actions LAFARGE représentant 85 762 580 droits de vote, soit 21,05% du capital et 23,85% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une perte de droits de vote double à la suite d'un transfert de compte de 11 000 000 actions détenues par GBL.

---

<sup>1</sup> Contrôlée par la société Pargesa Holding S.A, elle-même contrôlée conjointement et au plus haut niveau par les familles Desmarais et Frère.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 286 453 779 actions représentant 359 524 044 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.